

Inscription transports scolaires- Rentrée 2021

INFORMATIONS

L'inscription de votre (vos) enfant(s) pour la rentrée de septembre 2021 s'effectue, comme l'année dernière, sur le site de la Région Nouvelle-Aquitaine :

transports.nouvelle-aquitaine.fr

Du 1er juin au 20 juillet 2021 - Passée cette date, des frais d'inscription vous seront facturés : + 15 €

IMPORTANT vous devez vous munir :

- de votre identifiant et mot de passe délivrés en 2019 ou créés par vos soins,
- de votre avis d'imposition (année 2020 sur les revenus 2019) prise en compte du quotient familial pour établir le coût du transport à l'année,
- de votre carte bancaire pour effectuer le paiement en ligne (en 1 ou 3 fois)

A noter : réduction pour les familles inscrivant 3 enfants et plus (30% de réduction pour le 3^e enfant, 50% pour le 4^e enfant et suivants, selon l'ordre de naissance).

Le SIAVSA reconduit sa participation aux modulations des tarifs pour :

- Le primaire et les navettes RPI : en totalité,
 - Le secondaire fréquentant le collège Plaisance : demi-tarif
- (Le tarif appliqué tiendra donc compte de cette prise en charge)



A partir de la date d'inscription et jusqu'au 30 septembre, les familles auront la possibilité de se radier auprès de la Région Nouvelle Aquitaine. Passé cette période, la tarification intégrale sera réclamée aux familles pour non fréquentation du service transport scolaire.

IMPORTANT à compter de la rentrée de septembre 2021

Le SIAVSA, par délibération en date du 20 Mars 2021 a décidé que les enfants inscrits aux transports scolaires seront tenus **de prendre régulièrement le car (au moins 4 fois par périodes scolaires)**. En cas de **non utilisation du service** (sauf maladie, accident ou cas de force majeure), **la part du tarif pris en charge par le SIAVSA sera réclamer aux familles.**

RAPPELS :

- 1- **REMISE DES CARTES EN SEPTEMBRE :** Les cartes seront distribuées par les conducteurs de bus. Une photo devra être collée aussitôt après réception de la carte.
- 2- En cas de **difficulté à effectuer l'inscription** en ligne sur le site de la Région ou pour toute inscription papier (qui reste toujours possible), le SIAVSA reste à votre disposition :

Secrétariat à la MAIRIE DE LANOUAILLE :
Isabelle Meyze (05.53.52.72.71 - jeudi et vendredi 9h-12h/14h-17h30).

Martine PERETTI
Présidente du SIAVSA de Lanouaille